

**COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY DE MEDOC**

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2016**

*Convocation du 19 décembre 2016*

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CHRISTOLY DE MEDOC s'est réuni dans la salle de la Mairie, le jeudi 22 décembre 2016, à 10 h, sous la présidence de M. Stéphane POINEAU, Maire.

Étaient présents : M. Stéphane POINEAU, Maire, M. Sébastien PEYRUSE, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Marie-José CLIPET, M. Michel RUIZ, M. Gilles AURIOL, M. Serge GAYE et Mme Anne BOUTEILLIER.

Procuration: Mme Bénédicte RABILLER à M. Sébastien PEYRUSE

Absents excusés : Mme Michèle MACAIGNE

Secrétaire de séance : M. Serge GAYE. Il est assisté par A. GUYONNAUD, Adjoint administratif.

Le projet de **Procès Verbal** de la réunion précédente a été adressé à tous les conseillers, qui l'acceptent sans remarque.

**N°2016-039**

**VIREMENTS DE CREDITS – DECISION MODIFICATIVE**

Budget principal : Décision Modificative n°2

Il convient de procéder à un réajustement de crédit pour des opérations suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
60631	Fournitures d'entretien		389.13
60632	Fournitures de petit équipement		191.00
6064	Fournitures administratives		71.40
6068	Autres matières et fournitures		117.10
611	Contrats de prestations de services		5.24
61521	Entretien terrains		576.00
615231	Entretien, réparations voiries		-5000.00
61551	Entretien matériel roulant		91.44
6156	Maintenance		828.01
6161	Multirisques		-1480.28
623	Publicité, publicat°, relations publique		162.14
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)		41.76
6413	Personnel non titulaire		2682.21
6554	Contribut° organismes de regroupement		949.66
6558	Autres contributions obligatoires		329.46
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs		45.73
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **VOTE A L'UNANIMITE** les virements de crédits ci-dessus.

## QUESTIONS DIVERSES

- Marché gourmand : revoir les tarifs des emplacements (au mètre linéaire ?)  
Prévoir un courrier à l'attention des viticulteurs et commerçants pour qu'ils participent par le biais d'un don aux dépenses du feu d'artifice.
- Assurances : Le maire a reçu 3 agents en mairie pour comparer leurs tarifs d'assurance. Il en ressort que les prix proposés sont bien en deçà de l'assurance actuelle. Les assurances de la collectivité (MMA) seront résiliées au 31.12.2016.  
Le conseil décide de souscrire à compter du 01.01.2017 :
  - Chez GROUPAMA pour l'assurance statutaire et celle des véhicules,
  - Chez AXA TAUDIN pour l'assurance collectivité (bâtiments, RC, PJ..)
- Le site internet de la commune est en ligne : [www.saintchristolymedoc.fr](http://www.saintchristolymedoc.fr)
- MM. POINEAU et RUIZ font un compte rendu de la réunion du conseil portuaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.